Centre
de services scolaire
des Mille-Îles
Québec



Évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence

« Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l'école. »(*83.1 LIP*)

Tenir compte des sections concernant les actes de violence à caractère sexuel dans l'évaluation de votre plan de lutte.

Nom de l'établissement : **Notre-Dame-de-L'assomption**

Date du CÉ : **10 juin 2025** Année scolaire : **2024-2025**

Évaluation des éléments du plan de lutte

Élément 1 : Analyse de la situation de l'école

Pistes de questionnement :

- Le portrait de situation est-il toujours représentatif de la réalité actuelle ?
- Y a-t-il eu des changements importants dans l'environnement de l'école qui pourraient modifier le portrait de situation ?

Commentaires :

L'an dernier, un sondage avait été présenté aux élèves en plus des observations de l'équipe-école et les situations inscrites dans l'outil de consignation. Les élèves se sentent en sécurité. Des épisodes de violence envers des membres du personnel sont répertoriés mais la violence verbale envers les élèves a diminué, sauf lors de conflits entre eux.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☑ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Centre
de services scolaire
des Mille-Îles
Québec

Élément 2 : Mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les moyens choisis ont-ils été mis en place ?
- Les moyens ont-ils été efficaces ? Quels ont été les effets?

Commentaires :

Les membres du personnel se réfèrent aux TES lorsqu'un élève est préoccupé par une situation (objectif 1). Un point statutaire lors des rencontres mensuelles du SDG pour discuter des enjeux de surveillance sur la cour d'école pour pallier aux situations (objectif 2). Une attention particulière aux gestes à connotation sexuelle est mise de l'avant par le personnel, par les contenus en sexualité, les cours de CCQ et les ateliers à certains élèves auteurs.

Objectif 1 : atteint ☐ à poursuivre ☑ à modifier ☐
Objectif 2 : atteint ☐ à poursuivre ☑ à modifier ☐
Objectif 3 : atteint ☐ à poursuivre ☐ à modifier ☐

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☑
Modifications à apporter :

Ajout d'un objectif d'interventions universelles auprès des élèves quant à la résolution des conflits et l'enseignement des comportements attendus, en lien avec la nouvelle mouture du code de vie. Mettre l'emphase sur le respect des autres, en tout temps et en tout lieu (vivre ensemble).

Centre
de services scolaire
des Mille-Îles
Québec

Élément 3 : Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

Pistes de questionnement :

- Les mesures facilitent-elle la participation des parents ?
- Les parents sont-ils bien informés ?

Commentaires :

Des informations sont diffusées dans L'Info-parents. Les parents des élèves auteurs et/ou victime et/ou dénonciateurs sont interpellés par la direction ou les intervenants concernés. Une conférence portant sur la gestion des émotions chez l'enfant a été offerte. Les documents concernant le plan de lutte sont disponibles sur le site internet de l'école et du CS. De plus, les modalités pour formuler une plainte sont explicitées sur le site internet de l'école.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☑ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Centre
de services scolaire
des Mille-Îles
Québec

Élément 4 : Modalités applicables pour signaler une situation de violence ou d'intimidation ou pour porter plainte

Pistes de questionnement :

- Quelles modalités sont utilisées ?
- Les modalités sont-elles efficaces et suffisantes ?
- Les modalités ont-elles été diffusées ?
- Est-ce que les actions à réaliser par le personnel scolaire en lien avec la procédure du traitement des plaintes sont connues ?

Commentaires :

Les élèves se réfèrent à tout adulte de confiance dans l'école. Des boîtes aux lettres peuvent être utilisées de manière confidentielle. Un formulaire de signalement pour formuler une plainte est présenté sur le site du CSSMI (référence sur le site internet de l'école) et fourni électroniquement à la direction de l'école, le cas échéant.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☑ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Centre
de services scolaire
des Mille-Îles
Québec

Élément 5 : Actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est signalé ou qu'une plainte est transmise à l'établissement par le protecteur régional de l'élève

Pistes de questionnement :

- Est-ce que tous les membres du personnel mettent en place les actions rapidement et efficacement ?
- Est-ce que le guide ou le protocole d'intervention pour les actes de violence à caractère sexuel est connu de tous ?

Commentaires :

Le personnel fait les interventions et nomment les comportements attendus (prise d'informations comme 1er intervenant), font le suivi des évènements et questionnent les témoins s'il y a lieu (2eme intervenant). La consignation des infos est transmise dans l'outil. Le niveau du comportement et les actions de soutien et d,encadrement sont mises en places par le 2eme intervenant. Référence avec les partenaires externes lors de violence à caractère sexuels.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☑ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Centre
de services scolaire
des Mille-Îles
Québec

Élément 6 : Mesures visant à assurer la confidentialité lorsqu'un événement est signalé ou que l'on a porté plainte

Pistes de questionnement :

- Les mesures mises en place sont-elles efficaces et suffisantes ?

Commentaires :

Le nom des élèves demeurent confidentiels (dénonciation ou victime). Seul le personnel concerné est informé de certaines situations, mesures de soutien ou mesure d'encadrement. Seules les informations pertinentes sont consignées dans l'outil dans le cadre de violence à caractère sexuel ou autre.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☑ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Centre
de services scolaire
des Mille-Îles
Québec

Élément 7 : Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime ainsi qu'à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ?
- Les mesures aident-elles les auteurs à apprendre de nouveaux comportements ?
- Les mesures soutiennent-elles les témoins selon le rôle qu'ils ont joué ?

Commentaires :

Selon le cas, des plans de sécurité, de soutien ou d'encadrement sont mis en place, en compagnie des élèves et de leur famille. Les mesures de soutien et d'encadrement sont mises en place selon la gravité des situations. Il est nommé aux élèves de retourner voir l'adulte signifiant si les situations persistent malgré les mesures mises en place. Des références/ressources sont aussi offertes aux familles.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☑ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Centre
de services scolaire
des Mille-Îles
Québec

Élément 8 : Sanctions applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ?
- Les mesures aident-elles à diminuer ou éliminer les comportements inappropriés et en apprendre de nouveaux ? (comportements de remplacement)
- Les mesures permettent-elles à l'auteur de réparer ses gestes ?

Commentaires :

Gradation des sanctions disciplinaires pour faire cesser le comportement. Références aux services externes ou complémentaires au besoin, Suivi et consultation des services éducatifs dans le cas de situations complexes

Cet élément est : à maintenir tel quel ☑ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Centre
de services scolaire
des Mille-Îles
Québec

Élément 9 : Mesures de suivi afin de s'assurer que la situation est bien réglée et que les élèves impliqués sont en sécurité

Pistes de questionnement :

- Les mesures sont-elles appliquées systématiquement et de façon efficace ?
- La consignation des événements et des interventions a-t-elle été réalisée ?

Commentaires :

La consignation des événements étant réalisée, les interventions et le suivi auprès des élèves victimes a lieu pour assurer leur sécurité et leur bien-être et valider si des ajustements sont nécessaires. (plans de sécurité et plans d'accompagnements)

Cet élément est : à maintenir tel quel ☑ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Centre
de services scolaire
des Mille-Îles
Québec

Une section distincte du plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être consacrée aux actes de violence à caractère sexuel.

1° des activités de formation obligatoires pour les membres de la direction et les membres du personnel ;

Pistes de questionnement :

La formation a-t-elle été offerte à l'ensemble du personnel ?

La formation est-elle disponible en cours d'année pour le nouveau personnel ?

A-t-on un registre de qui à suivi la formation ?

Commentaires :

Une formation obligatoire des membres du personnel est accessible via internet. La direction reçoit un registre à jour des personnes ayant déjà suivi la formation. Interventions différenciées en lien avec l'âge et le profil des élèves.

2° des mesures de sécurité qui visent à contrer les violences à caractère sexuel.

Pistes de questionnement :

- Les mesures de sécurité sont-elles appliquées tel que prévu dans le plan de lutte ?

Commentaires :

Mesure de sécurité appliquées après rencontres avec équipe multi et intervenants concernés. Surveillance active dans les espaces communs. Apport du CS et ressources externes selon les situations en lien avec les actes à caractère sexuels (VACS).

Cet élément est : à maintenir tel quel ☑ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Centre
de services scolaire
des Mille-Îles
Québec

Conditions de mise en œuvre

Les conditions de mise en oeuvre	À maintenir	À bonifier	À prioriser
Le personnel est mobilisé.	☑	☐	☐
Une vision commune est partagée par l'équipe-école.	☐	☑	☐
Le plan de lutte est arrimé au projet éducatif.	☑	☐	☐
Un comité représentatif du milieu est formé et est actif.	☑	☐	☐
Du temps est dégagé pour élaborer et réguler le plan de lutte.	☐	☐	☑
Le portrait de situation correspond à la situation actuelle.	☑	☐	☐
Il est réaliste de mettre en place l'ensemble des moyens choisis.	☑	☐	☐
Les moyens ciblés répondent aux besoins réels de l'école.	☑	☐	☐
Les élèves sont impliqués.	☐	☑	☐
Une bonne collaboration est établie entre les membres du personnel.	☑	☐	☐
Une bonne collaboration est établie avec les parents et/ou les partenaires.	☑	☐	☐